



Élagage d'arbre sur propriété privé pour edf

Par **sandcoco**, le **20/06/2011 à 15:36**

Bonjour, je suis propriétaire d'une parcelle de terrain (pas eau et électricité raccordée) sur lequel un passage permet au voisin du bout d'accéder à sa propriété. des poteaux edf tel traversent ma propriété où, bien sûr, des arbres poussent et grandissent près de ces poteaux et les branchent sont posés sur les fils et tout ça sur mon terrain. edf me demande d'élaguer mes arbres à mes frais et lors de l'achat de ce terrain, il y a 6 ans, l'ancien propriétaire m'a dit que c'était à eux de le faire comme cela a été fait il y a 10 ans. Ma question est la suivante : qui doit le faire ? moi ou edf . merci de me répondre.

Par **amajuris**, le **20/06/2011 à 16:06**

bjr, avez-vous une servitude de passage de ces réseaux ? en principe ERDF mandate des entreprises pour ce type d'élagage qui nécessite des habilitations pour travailler à proximité des réseaux électriques. demander à edf qu'il vous montre la servitude indiquant que l'élagage est à la charge du propriétaire des terrains.

Par **sandcoco**, le **20/06/2011 à 16:19**

bonj sur mon plan cadastral il est écrit ceci :servitude pour le fonds voisins enclavé et eau edf téléphone sur 46m ,merci de votre réponse.